



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué le dix-huit février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Claude BOIXIERE, Maire.

MAIRIE DE GREZ SUR LOING

Etaient présents :

M. BOIXIERE, Maire
MM. PAULARD, LUCAN, LEFLOCH, Adjoints
MM. THERIAL, CADIER, LEFEVRE, Mme CORDIER,
M. PATEAU et Mme RETAUX Conseillers Municipaux.

Date de convocation

18 février 2013

Date d'affichage

18 février 2013

Nombre de conseillers

en exercice : 14
présents : 10
Votants : 13

Ont donné pouvoir :

M. BOURLOT à M. BOIXIERE
M. SERRA à M. LEFLOCH
M. LE VOT à M. LUCAN

Absent excusé :

M. CADORET

Secrétaire de Séance : Mme RETAUX

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire donne lecture des pouvoirs :

M. Bourlot à M. Boixière

M. Le Vot à M. Lucan

M. Serra à M. Lefloch

Mme Retaux est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 décembre 2012

Liste des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire précise qu'aucune décision n'a été prise depuis la tenue du dernier conseil municipal.

Liste des Déclarations d'intention d'aliéner

Depuis la dernière séance, M. le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption pour 7 biens.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation de paiement anticipé en investissement

Il est préférable d'engager certains travaux d'investissement avant le vote du budget, c'est pourquoi il est demandé au conseil municipal d'approuver les travaux suivants :

- Acquisition de 2 nouveaux barnums (suite au remboursement des barnums volés par l'assurance) 1250 €
- Remplacement d'un volet roulant à la salle Sadler 1550 €
- Pose d'une nouvelle porte à l'école 6200 €

Soit la somme de 1 550 € à l'imputation 21318 pour la salle Sadler
 1 250 € à l'imputation 2188 pour les barnums
 6 200 € à l'imputation 21312 pour l'école

Soit une autorisation de paiement anticipée de dépenses pour un montant de 9 000 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 9 000€ au chapitre 21, selon la répartition ci-dessus.

2. Demande de subvention dans le cadre de la DETR

Deux projets sont susceptibles d'être subventionnés par la dotation d'équipement des territoires ruraux (qui remplace la DGE) :

1/ Mise en accessibilité de l'école

Afin que le bâtiment réponde aux nouvelles normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, il est prévu d'adapter les portes du bâtiment qui le nécessite et de créer des rampes d'accès au bâtiment afin de supprimer les marches existantes.

Coût du projet : 54 935.20 € HT

Subvention demandée au titre de la DETR : 16 480.54 €

Subvention obtenue auprès du Conseil Général : 19 227.32 €

2/Accessibilité de la voirie aux abords de l'école

Aménagement du cheminement piétonnier aux abords de l'école, selon les recommandations approuvées dans le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

Coût du projet : 15 910 € HT

Subvention demandée au titre de la DETR : 4773 €

M. Cadier précise que les aménagements de voirie correspondent aux travaux arrêtés dans le Plan d'accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE). Les travaux de voirie allant de la salle Sadler et l'arrêt de bus seront mis en œuvre après la réalisation de l'étude de mise en accessibilité de l'arrêt de bus pris en charge par le syndicat des transports.

M. le Maire ajoute que le syndicat a mis aux normes en 2012, 110 arrêts de bus en zone urbaine avec une subvention du STIF de l'ordre du 98%. Le syndicat doit encore mettre aux normes 372 arrêts de bus. Une fois l'accord du STIF obtenue, une consultation sera lancée pour choisir le bureau d'études qui suivra les travaux et rédigera les dossiers de subvention. Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 75 % du montant HT des travaux ou moins.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les deux projets ci-dessus et sollicite l'aide financière de l'Etat afin de participer au financement de cette opération dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2013.

3. Fixation du tarif pour la participation au banquet des cheveux blancs

Le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 17 mars 2013. Il est organisé pour les habitants ayant plus de 70 ans et leur conjoint. L'ensemble du conseil municipal et du personnel communal est également invité et le repas leur est offert.

Il est proposé de fixer le coût du repas pour les extérieurs au village voulant participer à 35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de participation aux repas des cheveux blancs du 17 mars à 35 € par personne.

4. Convention fonds E.C.O.L.E. avec le Conseil Général

Au cours de sa réunion du 12 novembre 2012, le Conseil Général a octroyé une subvention de 21 425.95 € pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'école.

Afin de formaliser l'attribution de cette subvention il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à signer cette convention.

M. Lucan ajoute que le Conseil Général revoit sa politique d'attribution de subvention. A l'avenir, une enveloppe de subvention sera fixée par zone géographique. Le territoire où est situé Grez sur Loing est celui de la communauté de communes du Pays de Nemours et de la communauté de communes du Gâtinais Val de Loing.

Cette nouvelle organisation devrait être mise en place pour Grez en 2015.

5. Avenant n°3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement

M. le Maire rappelle que la commune a réalisé des travaux de mise aux normes de la station d'épuration pour un montant de 650 000 € HT en 2011.

A l'origine la station fonctionnait avec des lits de séchage. Suite aux travaux, un silo de stockage des boues a été créé.

M. Lucan ajoute que ces travaux ont modifié les conditions d'exploitation de la station, un avenant a donc dû être négocié avec Véolia qui gère le service d'assainissement pour la commune.

Cette augmentation est due à une augmentation des fluides et du coût de gestion des boues.

L'avenant prévoit une augmentation de la rémunération proportionnelle (au m³) de l'entreprise. Il a été décidé de ne pas modifier la part fixe de rémunération (abonnement) car cela aurait pénalisé les foyers qui consomment peu d'eau.

Montant de la part proportionnelle fixée dans le contrat de 2005 : 0.7489€ Ht/m³

Montant de la part proportionnelle fixée par l'avenant n°3 : 0.8777€ Ht/m³ (ce montant correspond à une valeur 2005, il sera donc réactualisé «valeur»2013 sur les factures des usagers.

Selon les factures 2013, la part variable du délégataire devrait donc s'élever à 1.0676 € HT (selon les formules de réactualisation)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant N°3 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement qui fixe la part de rémunération proportionnelle au mètre cube d'eau du délégataire à 0.8777 € HT/semestre valeur 2005 et autorise M. le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

M. le Maire précise que ces travaux concernent l'eau sale (assainissement mais qu'il y a aussi l'eau propre (eau potable) qui est gérée par le syndicat des eaux.

L'eau pompée à Grez est conforme aux taux de nitrates mais présentait parfois un taux de pesticides trop élevé. Le syndicat a donc créé une usine de traitement des pesticides. Cette usine est actuellement à l'essai.

Une journée "portes ouvertes" sera organisée en septembre avec visite de la station d'épuration et de l'usine de traitement des pesticides.

Pour rester sur la thématique de l'eau M. Lucan présente le bilan des travaux d'assainissement individuel réalisés chez les particuliers. Suite aux études réalisées, 20 installations devraient être traitées. 16 installations sont déjà terminées. Les dernières devront être réalisées à compter d'avril pour des raisons climatiques. Les travaux se sont très bien déroulés.

Le coût moyen d'une réhabilitation est de 12856 € et un montant de subvention moyen de 7919 € soit une charge moyenne pour les particuliers de 5017 €.

6. Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

M. Cadier présente les éléments de la réforme des rythmes scolaires. La commission des affaires scolaires et la caisse des écoles se sont réunies le samedi 2 février 2012. Le conseil d'école s'est réuni le 15 février 2012. Ils ont tous suggéré de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales et charge M. le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

7. Possibilité d'exonération de la taxe d'aménagement pour les surfaces à usage de stationnement.

La loi de finance rectificative et la loi de finances 2013 offre aux communes la possibilité d'exonérer totalement ou partiellement de la taxe d'aménagement

- les surfaces de stationnement intérieur pour les locaux bénéficiant d'un Prêt Locatif à Usage Social (pour les SEM et Organismes HLM), Prêt Locatif Social (prêt pour opération locative avec loyer plafonné), Prêt Social Location Accession (prêt sous condition de ressources)
- les surfaces à usage de stationnement annexes aux immeubles autres que d'habitations individuelles

L'objectif de cette mesure est de diminuer la taxation des espaces de stationnement intérieurs qui se trouvent être plus taxés que les espaces de stationnement extérieur.

Ces possibilités d'exonération touchent exclusivement l'habitat collectif.

Le conseil municipal ne souhaite pas exonérer les surfaces de stationnement uniquement pour l'habitat collectif alors que cette mesure ne concerne pas les maisons individuelles. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer.

COMMUNICATIONS

Point sur les travaux du prieuré

Les travaux ont pris du retard suite aux intempéries et aux aléas du chantier, la fin des travaux devrait donc être repoussée.

Carte des enfants en classe de neige

Exposition du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Une exposition composée de 10 panneaux est proposée en mairie pour présenter les conclusions du diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Cette exposition a été réalisée par le syndicat mixte d'étude et de programmation qui dirige l'élaboration du SCOT.

Elle est présentée du 25 février au 16 mars 2013 en Mairie.

Course cycliste Paris-Nice

Une étape du Paris-Nice passera à Grez sur Loing le 4 mars 2013. Les cyclistes emprunteront la route départementale (RD63) allant de Villers sous Grez à Nemours en passant à Grez au niveau de la Bouleauinière. Les automobilistes seront informés au niveau du rond-point du RD607 avant les jardins de Provence que la Route est barrée 2 km plus loin au niveau de la Bouleauinière.

La circulation sera interrompue au environ de 15h30.

Nettoyage de printemps

Cette opération est prévue le dimanche 7 avril 2013.

Défibrillateur

Le défibrillateur sera installé prochainement dans la salle Sadler afin d'être immédiatement accessible aux utilisateurs de cette salle.

Relais d'assistante maternelle intercommunale (RAM)

La communauté de communes a recruté la personne qui sera chargé d'animer la RAM. La première réunion à destination des parents et des assistantes maternelles est prévue mardi 26 février.

Dépôt de matériaux aux abords du rd 607

Suite à la constatation des dépôts de matériaux aux abords du RD 607 avant le pont de l'autoroute et au démarrage du remblaiement de l'étang à proximité, les services de l'état accompagné des élus de la commune sont intervenus et se sont rendus sur place.

L'entreprise ayant réalisé ces dépôts a été reçus. A l'avenir plus aucun nouveau dépôt ne doit être effectués et un procès-verbal sera dressé.

Réunion du prochain conseil municipal le 29 mars 2013 à 20h30

Clôture de la séance à 23H40

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Grez sur Loing le

Le Maire,

Jean-Claude BOIXIERE